

Date d'affichage : 10/06/2025

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 10/06/2025**

Membres présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courriel de WISSANT FC en date du 04/06/2025. Lu et commenté.

Plateau U 7 du 31/05/25 à BONNINGUES LES ARDRES

Absence de GUINES ES au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à GUINES ES

Plateau U 7 du 24/05/25 à HESDIN O

Absence de ATTIN US et de CUCQ AS sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à ATTIN US et CUCQ AS.

Absence à journée nationale U 9 du 29/05/25 à PAYS DE ST OMER US ou désistement – 7 jours

BEZINGHEM AS – BOULOGNE USCO – ELINGHEN FERQUES – RINXENT USO. Amende 50 euros.

Rectificatif du PV du 03/06/25

U 11 NORD D 2 B 29974184 CALAIS BALZAC – CALAIS SO

Suite à une erreur administrative, le non licencié était au club de CALAIS SO. Homologué : CAL BALZAC 10 - CALAIS SO 0 par pénalité. Amende 450 euros à CALAIS SO. Remboursement de l'amende à CALAIS BALZAC.

U 19 D 1 A 28836559 RECQUES S/HEM – COULOGNE ES

Il faut lire. Homologué : RECQUES S/HEM 0 COULOGNE ES 0 par pénalité.

Journées du 28/05 au 01/06/25

SD1B -28633243 EQUIHEN PLAGES US A – PAYS DE STOMER US C. 1er forfait de PAYS DE STOMER US C. Homologué : EQUIHEN PLAGES US A 3 – PAYS DE STOMER US C 0 par forfait. Amende 130€ à PAYS DE STOMER US.

SD2C -28633557 BERCK AS B – CUCQ AS A. Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

SD3A -28633898 RECQUES SUR HEM FC B – NORTKERQUE AS 95 B. Réserves de NORTKERQUE AS 95 B sur l'équipe de RECQUES SUR HEM FC B. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : RECQUES SUR HEM FC B 2 – NORTKERQUE AS 95 B 1. Amende 30€ à NORTKERQUE AS 95.

SD3C -28634428 SAMER RC A – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B. Rencontre arrêtée à la 16ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B. Homologué : SAMER RC A 5 – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B 0 par pénalité. Amende 100€ + 100€ (dans les 2 dernières journées de championnat) à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM.

SD4A -28634924 Homologué : ROQUETOIRE ES B 1 – ECQUES HEURINGHEM FC A 3.

SD4B -28645580 GUINES ES B – HARDINGHEN US A. Réserves de HARDINGHEN US A sur les joueurs de GUINES ES B, SAUVAGE Corentin LN1926852449, CAPE Kylian 2544155814, PARISSAUX Brandon LN2545426531 et DELATTRE Yllan 2548539031, plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI concernées, seuls 2 joueurs de GUINES ES B sont dans ce cas : CAPE Kylian et SAUVAGE Corentin. Homologué : GUINES ES B 1 – HARDINGHEN US A 1. Droits non remboursés à HARDINGHEM US.

SD4B -28645581 ARDRES RC A – WIERRE-EFFROY US A. Participation à la rencontre d'un joueur de ARDRES RC A suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/06/25. Homologué : ARDRES RC A 0 – WIERRE-EFFROY US A 3 par pénalité. Amende 100€ à ARDRES RC.

SD4C -28635275 FORT VERT FJEP C – PAYS DE ST OMER US D. 1er forfait de PAYS DE ST OMER US D. Homologué : FORT VERT FJEP C 3 – PAYS DE ST OMER US D 0 par forfait. Amende 125€ à PAYS DE ST OMER US.

SD4E -28645711 VERTON FC B – BOULOGNE S/MER USCO C. 1er forfait de BOULOGNE S/MER USCO C. Homologué : VERTON FC B 3 – BOULOGNE S/MER USCO C 0 par forfait. Amende 125€ à BOULOGNE S/MER USCO.

SD5A -28635618 CUCQ AS C – MARESQUEL AS A. 1er forfait de MARESQUEL AS A. Homologué : CUCQ AS C 3 – MARESQUEL AS A 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 115€ à MARESQUEL AS.

SD5D -28636005 SANGATTE FC B – COULOGNE ES D. Participation à la rencontre du joueur de SANGATTE FC suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/06/25. Homologué : SANGATTE FC B 0 – COULOGNE ES D 3 par pénalité. Amende 100€ à SANGATTE FC.

SD5E -28636099 LE PORTEL GPF A – ETAPLES HAUTE VILLE C. 1er forfait de ETAPLES HAUTE VILLE C. Homologué : LE PORTEL GPF A 3 – ETAPLES HAUTE VILLE C 0 par forfait. Amende 125€ à ETAPLES HAUTE VILLE.

SD5F -28636186 BOULOGNE S/MER CONTI B – LE PORTEL US A. Rencontre arrêtée par Mr l'arbitre à la 45° mn pour abandon de terrain par l'équipe de LE PORTEL US A. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI B 3 – LE PORTEL US A 0 par pénalité. Amende 220€ à LE PORTEL US.

SD5F -28636188 CONTEVILLE ACVV A – RETY US A. Participation à la rencontre d'un joueur de RETY US A suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/06/25. Homologué : CONTEVILLE ACVV A 7 – RETY US A 0 par pénalité. Amende 100€ à RETY US.

SD6A – 28636275 CALAIS SO B – MARQUISE US D. 1er forfait de MARQUISE US D. Homologué : CALAIS SO B 3 – MARQUISE US D 0 par forfait. Amende 122€ à MARQUISE US.

SD6A -28636276 ST INGLEVERT ASEP B – WISSANT FC A. Réserves de WISSANT FC A sur l'équipe de ST INGLEVERT ASEP B. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ST INGLEVERT ASEP B 1 – WISSANT FC A 1. Amende 30€ à WISSANT FC.

SD6A -28636278 ST TRICAT AS B – ELINGHEN FERQUES US B. 1^{er} forfait de ST TRICAT AS B. Amende de 122€ à ST TRICAT AS B. 2^{ème} forfait de ELINGHEN FERQUES US B. Amende 135€ à ELINGHEN FERQUES US B. Homologué : ST TRICAT AS B 0 – ELINGHEN FERQUES US B 0 par forfait pour les 2 équipes.

SD6B -28647727 EPERLECQUES CA D – BREMES LES ARDRES RC B. 1er forfait de BREMES LES ARDRES RC B. Homologué : EPERLECQUES CA D 3 – BREMES LES ARDRES RC B 0 par forfait. Amende 122€ à BREMES LES ARDRES RC.

SD6D -28638281 VIEIL MOUTIER ASL B – THEROUANNE US B. 2^{ème} forfait de THEROUANNE US B. Homologué : VIEIL MOUTIER ASL B 3 – THEROUANNE US B 0 par forfait. Amende 135€ à THEROUANNE US.

SD6E -28638369 GOUY ST ANDRE RC B – CONCHIL AS C. 2^{ème} forfait de CONCHIL AS C. Homologué : GOUY ST ANDRE RC B 3 – CONCHIL AS C 0 par forfait. Amende 135€ à CONCHIL AS.

SD7A -28638551 RENESCURE JS C – LE PORTEL GPF B. 1er forfait de LE PORTEL GPF B. Homologué : RENESCURE JS C 3 – LE PORTEL GPF B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 112€ à LE PORTEL GPF.

SD7A -28681676 BOULOGNE S/MER USCO D – ST LEONARD ES D. 1er forfait de BOULOGNE S/MER USCO D. Homologué : BOULOGNE S/MER USCO D 0 – ST LEONARD ES D 3 par forfait. Amende 122€ à BOULOGNE S/MER USCO.

SD7B -28638639 ANDRES AS B – FRETUN FC B. 1er forfait de ANDRES AS B. Homologué : ANDRES AS B 0 – FRETUN FC B 3 par forfait. Amende 122€ à ANDRES AS.

SD7B -28638643 BONNINGUES CALAIS FC B – MAMETZ ES D. 3^{ème} Forfait de MAMETZ ES D ce qui entraine son forfait général. Amende 150€ à MAMETZ ES. 2^{ème} forfait de BONNINGUES CALAIS FC B (Après réclamation, pas de FMI de la part de BONNINGUES Les CALAIS). Amende 135€ à BONNINGUES CALAIS FC. Homologué : BONNINGUES CALAIS FC B 0 – MAMETZ ES D 0 par forfait pour les 2 équipes.

SD7C -28638733 CALAIS CATENA C – RECQUES SUR HEM FC D. 2^{ème} forfait de RECQUES SUR HEM FC D. Homologué : CALAIS CATENA C 3 – RECQUES SUR HEM FC D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à RECQUES SUR HEM FC.

SD7D -28681293 HEURINGHEM JS B – WAVRANS FC C. 2^{ème} forfait de HEURINGHEM JS B. Homologué : HEURINGHEM JS B 0 – WAVRANS FC C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 125€ à HEURINGHEM JS.

SD7D -28711981 NIEURLET SL B – ROQUETOIRE ES D. 1er forfait de ROQUETOIRE ES D. Homologué : NIEURLET SL B 3– ROQUETOIRE ES D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 112€ à ROQUETOIRE ES.

SD7E -28638914 WIZERNES FC B – WATTEN CS D. Participation à la rencontre d'un joueur de WIZERNES FC suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 16/06/25. Homologué : WIZERNES FC B 0 – WATTEN CS D 3 par pénalité. Amende 100€ à WIZERNES FC.

SD7G -28639091 CAMIERS AL B – HESDIN O D. 1er forfait de HESDIN O D. Homologué : CAMIERS AL B 3– HESDIN O D 0 par forfait. Amende 122€ à HESDIN O.

SD7H -28639182 LE PORTEL US B – BOULOGNE S/MER CONTI C. 3^{ème} Forfait de LE PORTEL US B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LE PORTEL US B 0 – BOULOGNE S/MER CONTI C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 140€ à LE PORTEL US.

SD7H -28639185 WIRWIGNES FC A – LE PORTEL AS B. 2^{ème} forfait de LE PORTEL AS B. Homologué : WIRWIGNES FC A 3 – LE PORTEL AS B 0 par forfait. Amende 135€ à LE PORTEL AS.

Seniorsà8A -29261145 COULOMBY US B – CALAIS CATENA D. 1er forfait de CALAIS CATENA D. Homologué : COULOMBY US B 3 – CALAIS CATENA D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 112€ à CALAIS CATENA.

FEMà8D1B -29872559 WAILLY FC A – RENESCURE JS A. 2^{ème} forfait de RENESCURE JS A. Homologué : WAILLY FC A 3 – RENESCURE JS A 0 par forfait. Amende 125€ à RENESCURE JS.

FEMà8D1D -29872133 ST MARTIN TATINGHEM A – BLARINGHEM US A. Rencontre arrêtée à la 80^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueuses à ST MARTIN TATINGHEM A. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM A 0 – BLARINGHEM US A 3 par pénalité. Amende 50€ + 100€ (dans les 2 dernières journées de championnat) à ST MARTIN TATINGHEM.

U 19 D 1 A 28865587 DESVRES JS – RINXENT USO. 4^{ème} forfait de RINXENT USO, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : DESVRES JS 3 - RINXENT USO 0 par forfait. Amende minorée 40 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à RINXENT USO.

U 19 D 1 A 28836588 NEUFCHATEL E – ARDRES RC. 2^{ème} forfait de ARDRES RC. Homologué : NEUFCHATEL E 3 - ARDRES RC 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées) à ARDRES RC.

U 19 D 1 A 28836589 GROUP.LITTORAL – MARQUISE US. 3^{ème} forfait de MARQUISE US. Homologué : GROUP.LITTORAL 3 - MARQUISE US 0 par forfait. Amende minorée 30 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à MARQUISE US.

U 17 D 2 A 28836775 BOULOGNE ESL – BLENDÉCQUES LP. 2^{ème} forfait de BLENDÉCQUES LP. Homologué : BOUL. ESL 3 - BLENDÉCQUES LP 0 par forfait. Amende minorée 20 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BLENDÉCQUES LP.

U 15 D 2 A 28818854 RECQUES S/HEM – BLARINGHEM US. 1er forfait de BLARINGHEM US. Homologué : RECQUES S/HEM 3 - BLARINGHEM US 0 par forfait. Amende 15 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BLARINGHEM US.

U 15 D 3 A 28819092 Homologué : FRUGES AS 4 - VERCHOCQ US 2

U 15 A 8 B 28819828 MARAIS DE GUINES US – LONG.MALA FOOT. 4^{ème} forfait de LONG.MALA FOOT, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : MARAIS DE GUINES 3 - LONG.MALA FOOT 0 par forfait. Amende 45 euros + 100 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à LONG.MALA FOOT.

U 13 NORD D 1 A 30015546 PAYS DE ST OMER US – GROUP.CUCQ ST JOSSE. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE. Homologué : PAYS DE ST OMER US 3 - GR. CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à GR. CUCQ ST JOSSE.

U 11 NORD D 1 A 30016987 VERTON FC – MARCK AS. 1er forfait de MARCK AS. Homologué : VERTON FC 3 - MARCK AS 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à MARCK AS.

U 11 EST D 3 C 29968573 RECQUES S/HEM B – HEURINGHEM JS. 2ème forfait de HEURINGHEM JS. Homologué : RECQUES S/HEM 3 - HEURINGHEM JS 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à HEURINGHEM JS.

Critérium U 10 F U 11 F FOOT à 5
Forfait de MONTREUIL US. Amende 15 euros à MONTREUIL US.

Journée du 05/06/25

U 19 D 1 A 28836597 COULOGNE ES - DESVRES JS. Match arrêté à la 63^{ème} minute pour intempéries. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE